

Lampes et candélabres dans les sanctuaires de l'Occident romain : une approche archéologique des rituels

Sylvia Estienne

Résumé

Les sources antiques signalent l'emploi de luminaires dans les cultes du monde romain, elles restent cependant laconiques sur leur rôle exact dans le rituel et leur valeur religieuse. L'étude de lampes retrouvées dans des contextes archéologiques permet de mettre en lumière la diversité des rites et les différentes connotations qui peuvent s'attacher à ces objets, avant tout définis par leur fonction.

Abstract

The ancient testimonies certify the use of lights for worship in the Roman world. However they don't say very much about the exact role they played in the ritual, nor about their religious value. The study of lamps found in archeological contexts makes it clear the diversity of practices and the different connotations linked to these objects, which are to be mainly defined by their function.

Mots-clés

• Lampes • luminaires • rituels • sanctuaires • romain

Nullus omnino (...) in nullo penitus loco, in nulla urbe sensu carentibus simulacris uel insontem uictimam caedat uel secretiore piaculo larem igne, mero genium, penates odore ueneratus accendat lumina, imponat tura, sarta suspendat.

Cod. Theod. XVI, 10, 12¹

Lorsque Théodose interdit définitivement le paganisme en 392 ap. J.-C., l'édit impérial inventorie précisément les rites désormais proscrits : sont concernés non seulement les sacrifices sanglants, mais également tous les gestes d'une dévotion « plus discrète » ; le fait d'allumer des lampes est alors mis sur le même plan que l'offrande d'encens ou la suspension de guirlandes. Si l'usage de luminaires dans les cultes traditionnels est également stigmatisé par les apologistes chrétiens comme Tertullien ou Lactance², les rituels concernés restent assez mal connus. À l'exception de rares fêtes d'illumination, comme les *Lychnokaia* de Saïs mentionnés par Hérodote ou les énigmatiques *Lychnapsia* célébrés le 12 août selon le calendrier tardif de Philocalus³, l'allumage de lampes est un geste mineur qui s'inscrit dans des séquences rituelles de natures diverses. Geste d'hommage envers les dieux comme envers les hommes⁴, il constitue un acte de dévotion minimal, assez banal et apparemment peu documenté. En effet, si l'allumage

- 1 « Que personne nulle part (...) ni dans un lieu reculé, ni dans une ville, ne sacrifie de victime innocente à des statues privées de sens, que personne ne vénère, plus secrètement, un lare avec du feu, un génie avec du vin pur, des pénates avec du parfum, que personne n'allume de lampe, ne dépose d'encens, ne suspende de guirlandes ».
- 2 Tert. *Apolog.* 35 ; Lact. *Inst.* XVI, 2. Sur l'attitude du christianisme vis-à-vis de l'utilisation des luminaires jusqu'au IV^e s., voir VINCENT 2004, 26-45.
- 3 *Lychnokaia* : Hdt. II, 62 ; *Lychnapsia* : *InscrIt.* XIII 2, 253, cf. 494 pour le commentaire ; à la suite de l'édition de Mommsen, cette dernière a été interprétée comme une fête en l'honneur d'Isis, voir SALEM 1937.
- 4 SCHEID 1990, 628. Sur l'usage des luminaires dans le cérémonial impérial, voir ALFÖLDI 1934, 116-118, FISHWICK 1991, 566-568.